

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 02/03/2021

**COVID-19 : LE GOUVERNEMENT MOBILISE "OBJECTIF TELETRAVAIL", UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DEDIE AUX TPE-PME**

Pour accompagner les TPE et PME, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion fait évoluer l'offre d'accompagnement réalisée par l'ANACT qui vise à aider les entreprises à s'organiser face au COVID-19. Une offre d'accompagnement spécifique, "Objectif Télétravail", est créée pour aider les TPE et PME à mettre en place ou maintenir le télétravail chaque fois que possible. Elisabeth Borne et Laurent Pietraszewski ont fait part de cette annonce aux branches professionnelles réunies le 26 dernier pour un point d'étape.

La situation sanitaire actuelle nécessite de mobiliser tous les leviers permettant de limiter le nombre de contacts, dont le recours au télétravail à 100 % pour les activités qui le permettent.

Lors de la réunion avec les partenaires sociaux le 2 février suivie des réunions avec les branches professionnelles ayant connu une baisse de leur recours au télétravail le 8 et 26 février, Elisabeth Borne Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'Etat en charge des Retraites et de la Santé au Travail ont appelé les entreprises à se mobiliser pour retrouver le niveau de télétravail atteint en novembre.

Pour les petites et moyennes entreprises qui n'avaient pas recours au télétravail avant la crise sanitaire, la mise en place du télétravail constitue un changement important dans l'organisation de l'entreprise, nécessitant de répartir différemment les activités, d'adapter les équipements, de définir un nouveau mode de management à distance.

En mai 2020, le gouvernement s'était mobilisé, à travers l'offre "Objectif reprise", pour accompagner les TPE et PME à organiser la poursuite de leurs activités et la mise en oeuvre des mesures sanitaires requises dans le cadre du protocole sanitaire pour les entreprises.

Aujourd'hui, compte-tenu des impératifs sanitaires, une offre de service dédiée au télétravail est créée. "Objectif Télétravail" apporte des conseils et un accompagnement pour organiser le télétravail dans de bonnes conditions, en traitant les points clés suivants :

- o repérer les activités télétravaillables avec les salariés,
- o améliorer les pratiques de télétravail,
- o articuler travail à distance et sur site,
- o maintenir la cohésion interne,
- o faciliter l'élaboration d'une charte ou d'un accord

Pour plus d'informations : [anact.fr/objectifteletravail](https://anact.fr/objectifteletravail)

Parmi les outils mis en place par le Gouvernement pour bien organiser et vivre le télétravail, une série de fiches conseils adaptée à chaque situation, selon que l'on soit salarié, manager, ou employeur, est également accessible depuis le site du Ministère du Travail : [Fiches "Bien organiser / bien vivre le télétravail"](#).

## **Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

### **Cabinet de Mme Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

### **Secrétariat d'Etat chargé des retraites**

#### **et de la santé au travail**

### **Cabinet de M. Laurent PIETRASZEWSKI**

Tél : 01 49 55 31 79

Mél : [communication-retraites@retraites.gouv.fr](mailto:communication-retraites@retraites.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)